

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 14 février 2014
Délibération n°2014-04	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY, doyen d'âge

Sont présents : M. PERNY, Mme CHAUVIN, Mme BRULEBOIS, M. GINIES, M. MAIRE, M. CAMUSET, M. WAMBST, M. PARENT, M. LOUVRIER, M. AMIENS, M. BRUNIAUX, M. JEUNET,

Sont excusés : M. SCHWARTZ, M. BACH, M. CHALON

Sont absents : Madame TORCK, M. HIGOUNENC

Donne pouvoir : M. SCHWARTZ à M. PERNY, M. BACH à M. AMIENS, M. CHALON à M. LOUVRIER

Ouverture d'un compte

Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État.

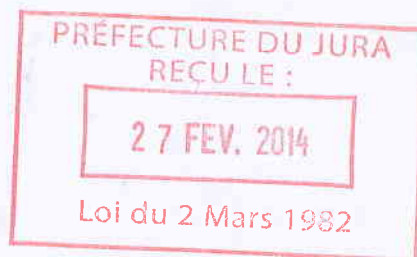
De ce fait, et vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2013 portant création de l'E.P.C.C., il est demandé au Conseil d'administration de solliciter, auprès de la D.G.F.I.P., l'ouverture d'un compte et d'autoriser le Président à signer divers documents à cette fin.

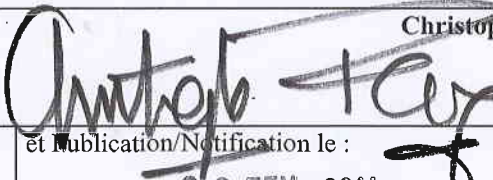
Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DÉCISION N° 2014-04 du 14 février 2014

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- *De solliciter l'ouverture d'un compte au Trésor*
- *D'autoriser le Président à signer divers documents à cette fin*



Délibération n° 2014-04 du 14 février 2014	Le Président  Christophe PERNY
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/Notification le : 28 FEV. 2014